

nombre et rend injustes des cœurs d'ordinaire sensibles et généreux.

Que l'instituteur ne compte pas trop après ses échaffourées politiques sur une majorité présente de commissaires d'écoles, la cabale qui se fera contre lui l'aura bientôt détruite ; on ne dira pas tout d'abord que c'est pour cause politique qu'on demande son renvoi, mais on l'accusera de négligence, de manquer à son devoir et on emploiera mille autres moyens pour réussir. L'expérience est là et elle s'est répétée trop souvent pour que chaque instituteur ne soit sur ses gardes. Plusieurs ont déjà eu à déplorer l'inconséquence de leur conduite et se sont vus forcés de s'éloigner des lieux où ils auraient pu vivre dans la paix et la tranquillité, sans encore se féliciter d'avoir été de quelque utilité à leur parti politique. Si toutefois, au moyen de la majorité des commissaires, il peut se maintenir encore quelque temps, ou même quelques années, quelles tracasseries n'aura-t-il pas à éprouver de la part de gens désappointés et qui n'en continueront pas moins leur cabale incessante contre lui.

Non, jeunes confrères, soyez prudents, soyez sages, et n'allez pas compromettre le succès de votre école et votre avenir pour le simple plaisir de faire prévaloir vos opinions. Et d'ailleurs, dans l'état où en sont les partis politiques dans la plupart de nos campagnes, où les électeurs sont si fermes chacun dans leurs convictions, vous ne réussiriez qu'à vous causer des embarras, et voilà tout.

Je n'insisterai pas d'avantage sur ce sujet ; je crois que chacun est convaincu de l'importance de rester neutre entre les partis politiques. Il me reste à examiner si l'instituteur ne pourrait pas, dans certaines circonstances, parler de politique, dans l'intimité, par exemple, dans ses diverses rencontres avec les électeurs honnêtes, comme le sont du reste la plupart de nos bons cultivateurs. Je crois que dans les temps éloignés des élections, un instituteur peut parler des évé-

nements politiques du jour, pourvu qu'il le fasse sans paraître tenir à un parti plus qu'à l'autre, car enfin, il ne peut rester muet dans les conversations ordinaires ; il peut aussi fort bien dire son mot. Pour cela, il doit suivre les affaires par la lecture des journaux, tout en se tenant en garde contre les exagérations qu'il y lira ; qu'il suive les débats parlementaires, et dans les soirées où il se rencontre avec des électeurs, il peut fort bien parler de tel projet de loi, de tel discours qu'aura prononcé un député. Et c'est par ce moyen qu'il pourra servir les intérêts de son parti, si toutefois il est incliné plutôt vers l'un que vers l'autre. Ces électeurs se rappelleront en temps et lieu que tel projet de loi a été proposé par tel député, soutenu ou combattu par tel parti, et surtout qu'ils l'ont appris d'un homme qui n'a pas de parti pris, et qui sait apprécier les hommes et les choses à leur juste valeur.

Je résume, en peu de mots, ce trop long article peut-être : un instituteur doit, pour le succès de son école et son propre avantage se tenir en dehors des partis politiques ; il doit suivre les affaires publiques, et dans les temps éloignés des élections, dans l'intimité, il peut faire part de ses études, sans parti pris, et j'ajoute qu'il doit voter comme tout bon citoyen doit le faire, s'il est qualifié.

J'ajouterai en terminant quelques mots au sujet des inspecteurs d'écoles. Je sais que plusieurs de ces fonctionnaires ont été accusés d'être des agents politiques ; je sais aussi que dans plusieurs cas, ces accusations étaient sans fondement ; je crois que tous ou presque tous savent se tenir dans les limites d'une juste réserve ; j'ai pleine confiance dans la sagesse de ces fonctionnaires. Mais s'il y avait quelque ombre au tableau, je rappellerais à ceux qui oublieraient leur devoir sur ce point, qu'ils sont encore plus strictement tenus à l'abstention qu'un instituteur. Si l'instituteur risque le succès de son école, l'inspecteur risque tout le succès de son importan-